

---

Adresse des citoyens de Theys (Isère) qui annoncent la constitution de la société populaire et la consécration de leur église à la raison, lors de la séance du 14 germinal an II (3 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse des citoyens de Theys (Isère) qui annoncent la constitution de la société populaire et la consécration de leur église à la raison, lors de la séance du 14 germinal an II (3 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 77;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1969\\_num\\_88\\_1\\_28925\\_t1\\_0077\\_0000\\_6](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_28925_t1_0077_0000_6)

---

Fichier pdf généré le 30/01/2023

collecte a été faite. Elle semble avoir produit une somme au moins capable de soulager le malheur de ce bon citoyen.

Telle a été, Citoyens représentans, la glorieuse occupation du peuple de Tonnerre, le 1<sup>er</sup> décadi du présent mois. Les sans-culottes montagnards tonnerrois ont dans le même jour, honoré la raison, exercé l'humanité et toutes les vertus républicaines.

Je m'estime mille fois heureux d'être auprès de vous aujourd'hui, le fidèle interprète de cet élan vraiment digne de la liberté française et de la Nature. »

PIRRON.

P. S. — Je vous ai adressé, Citoyens représentans, il y a près d'un mois, les richesses en argent et en cuivre des églises de ce district. Cet amas des prodigalités religieuses de nos bons et crédules ancêtres ont été offertes par toutes nos communes jusqu'ici rien n'a pu nous certifier, ni nous, ni elles de leur arrivée au creuset de la République. Le Bulletin qui en est ordinairement l'écho est resté muet. Nos concitoyens ne savent qu'en penser. Je vous prie de les délivrer de leurs inquiétudes à cet égard.

### 37

Les citoyens de Theys, district de Grenoble, département de l'Isère, écrivent que leur commune pour être située au haut des Alpes et au milieu des glaces n'en est pas moins embrasée à la vue des travaux immortels qui font le bonheur du peuple. Elle vient de former une société populaire et de consacrer sa ci-devant église à la raison. Elle a fourni 200 défenseurs à la patrie, et a déposé sur son autel 132 chemises, 63 paires de souliers, 10 liv. de charpie, 348 liv. en numéraire, plusieurs autres effets, et toute l'argenterie de son église. La guerre ne doit finir, disent ces républicains, qu'avec les tyrans : restez à votre poste jusqu'à ce que la liberté plane sur toute la terre.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Theys, s. d.] (2).

« Législateurs,

Quand un grand peuple se lève tout entier pour défendre ses droits et sa liberté, quand avec les tyrans il a encore à combattre les préjugés, les passions qui faisaient les malheurs du monde, les fanatiques et les malveillants qui entravent sa marche, il n'est pas douteux qu'outre l'énergie d'un grand caractère, il doit encore déployer les ressources immenses qu'il peut avoir.

Qu'elles sont coupables, ces communes, qui plongées dans un sommeil léthargique, semblent attendre l'issue du choc qui ébranle l'univers, pour déterminer leur impolitique insouciance. Pour nous, Représentants, une des sections qui habitent les montagnes des Alpes, les frimas et les glaces qui nous entourent n'empêchent pas nos âmes d'être embrasées à la vue des travaux immortels qui font notre bonheur. Notre cri

(1) P.V., XXXIV, 389. B<sup>in</sup>, 16 et 28 germ (suppl.); Débats, n<sup>o</sup> 566, p. 323.

(2) C 297, pl. 1021, p. 23.

est : la Liberté ou la Mort. Cette commune eut aussi ses idoles, elle eut des aristocrates, elle compte chez elle 4 émigrés. Mais qu'a-t-elle fait pour s'épurer et monter au niveau de la Révolution ? Elle a formé une Société populaire, elle a chassé ses prêtres. Elle a renversé toutes ses idoles, qu'elle a brûlées avec les signes de la féodalité. Elle a consacré en temple de la Raison, le temple du fanatisme et à chaque décade, un membre de la Société y vient former l'esprit de ses concitoyens et les instruire des lois. Des enfants, depuis l'âge de 5 ans jusqu'à 10, ont déjà gravé dans leur cœur les droits sacrés de l'homme et les ont récités à la tribune de la Société. Elle a donné 200 défenseurs à la patrie. La loi du maximum y est en vigueur. Celle sur le partage des communaux s'y est opérée. Une société s'est formée pour l'extraction du salpêtre ; on travaille également à des minières innombrables de fer. Enfin, c'est à l'enthousiasme de la liberté, à l'enthousiasme de la philosophie et de la Raison, que la patrie doit les offrandes suivantes : 132 chemises, 348 liv. en numéraire, 10 livres de charpie, 63 paires de souliers, d'autres effets précieux en argent et toute l'argenterie de la ci-devant église. Nous vous envoyons également notre airain, ce métal qui ne doit plus résonner que du son de la mort. C'est par ces sacrifices, et par ceux que nous ferons encore si la Patrie l'exige, que nous pourrons nous écrier un jour : « ...et nous aussi, nous avons concouru à l'affermissement de la Liberté ». Et toi, Mont Sacré, roc inexpugnable, les géants qui cherchent à t'escalader auront le même sort que ces Titans, enfants de la terre que Jupiter foudroya.

Sages représentants, la guerre ne doit finir qu'avec l'extinction des tyrans, et vous resterez à vos postes jusqu'à ce que la liberté établie sur des fondements inébranlables, plane sur tout le sol de la terre.

SORIN (présid.), VAUSSENAT (secrét.),  
LOUCHOT (secrét.).

### 38

Les membres du comité de surveillance de Thouars expriment leur reconnaissance pour le décret relatif aux détenus. La vengeance nationale, disent-ils, exigeoit plus pour punir leur crime; mais aussi généreux, aussi humains que ces monstres sont pleins de scélératesse, les Français leur laissent une existence qu'ils iront traîner aux extrémités de la terre réservée aux méchants, quand l'Europe rendue à la raison aura affermi la liberté par la chute de toutes les têtes royales.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Thouars, 15 vent. II] (2).

« Citoyens représentans,

Grâces vous soient rendues du décret célèbre dont vous venez de frapper les détenus. Il est

(1) P.V., XXXIV, 389. B<sup>in</sup>, 14 germ.; Ann. patr., n<sup>o</sup> 459.

(2) C 298, pl. 1037, p. 42.